

**SPP**

10 rue de cambrai

75019 Paris

Siret : 12345678912345

Agrément simple : 1234546789 du 01/06/2010

Agrément qualité : 1234546789 du 01/06/2010

Marion  
15 rue du pré vert  
44000 nantes

A Paris  
Le Mercredi 9 Juin 2010

<b>ATTESTATION FISCALE SERVICE A LA PERSONNE POUR L'ANNEE 2010</b>
--

**Total des interventions acquittées ouvrant droit à la réduction ou crédit d'impôt (1) : 709,00 €**

Total réglé avec des CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancés : 0,00 €

**Récapitulatif des interventions effectuées et acquittées en 2010 (2)**

Date	Intervenant	Intervention	Durée	Unité	Prix unitaire TTC	Montant total TTC
09/06/2010	01 Guillaume Breton	Prestations de service	1,00	Sans unité	500,00	500,00
09/06/2010	01 Guillaume Breton	Prestations de service	1,00	Sans unité	209,00	209,00
						709,00

(1) La partie pré-financée par l'employeur du CESU est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du CESU ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 199 sexdecies du code général des impôts (cf. article L 129-15 du code du travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.

(2) Le client doit conserver à fin de contrôle, les factures remises par le prestataire de services qui précisent les dates d'intervention et durées des interventions.